# Réservations accueil périscolaire du soir et NAP : mode d'emploi

Depuis la rentrée 2014, la classe se termine à 16h15 le lundi et le jeudi (16h10 en maternelle) et à 15h15 le mardi et le vendredi (15h10 en maternelle). Les Nouvelles Activités périscolaires (NAP) sont organisées le mardi et le vendredi, de la sortie des classes jusqu'à 16h30. Les NAP ne sont pas obligatoires, votre enfant peut être récupéré par vos soins à la sortie des classes ou prendre le bus.

### *Horaires de l'accueil périscolaire et des NAP :*

Le matin en accès libre : du lundi au vendredi, accueil périscolaire à partir de 7h30 jusqu'à 9h00.

Le soir **sur réservation** :

- **Lundi et jeudi** : accueil périscolaire à la sortie des classes, payant à partir de 16h30.
- **Mardi** : NAP de 15h15 à 16h30, puis accueil périscolaire payant à partir de 16h30.
- **Vendredi** : NAP de 15h15 à 16h30, puis accueil périscolaire. Accueil payant dès 15h15.

**Les NAP, ainsi que l'accueil périscolaire du soir, doivent être réservés à l'avance.**

Pour réserver, 2 possibilités :

Nouveau

**1 - Vous souhaitez inscrire votre enfant pour plusieurs semaines :**

Nous vous proposons cette année une formule d'inscription entre 2 périodes de vacances. Votre enfant sera inscrit le ou les jours de votre choix pendant 6 à 10 semaines, vous n'aurez rien de plus à donner chaque semaine. Votre réservation ne sera plus modifiable après la date limite d'inscription, et vous engagera à la participation de votre enfant chaque semaine.

Ci après le calendrier du retour des réservations :

| | Dates | Limite retour réservation |
|---|---|---|
| **Période 1** | Du 1er septembre au 16 octobre 2015 | 24 août 2015 |
| **Période 2** | Du 2 novembre au 18 décembre 2015 | 19 octobre 2015 |
| **Période 3** | Du 4 janvier au 12 février 2016 | 21 décembre 2015 |
| **Période 4** | Du 29 février au 8 avril 2016 | 15 février 2016 |
| **Période 5** | Du 25 avril au 5 juillet 2016 | 11 avril 2016 |

Vous trouverez ci-joint le bulletin de réservation pour la 1ère période, **à nous redonner au plus tard le 24 août.**

**TSVP…..->**

**2 – Vous préférez inscrire votre enfant à la semaine :**

Les formulaires papier ou internet sont à rendre :

- Au plus tard le lundi 24 août 2015 pour la semaine de la rentrée, en Mairie.
- Puis avant chaque lundi **midi** pour la semaine suivante, à l'école de votre enfant.
- Et avant le **1er** lundi des vacances pour la semaine de rentrée suivante.

Quelques formulaires papier sont joints à ce dossier.

Ils sont également disponibles en Mairie et sur notre site www.gergy.fr, rubrique « Grandir à Gergy », où vous trouverez également le formulaire de réservation par internet.

Les inscriptions se feront uniquement au vu des bulletins que vous aurez remis ou rempli sur internet dans les délais impartis. **Aucune réservation ne sera prise par téléphone, mail ou fax.**

## *A savoir à propos des NAP…*

Des activités sont organisées par l'équipe d'animation pendant les temps de NAP du mardi et du vendredi. Il ne vous sera donc pas possible de venir chercher votre enfant au cours du fonctionnement de cette période d'accueil.

A l'issue des NAP, votre enfant sera :

- pris en charge par sa famille à l'entrée de l'accueil de loisirs **(il n'y aura pas de sortie au portail de l'école)**
- ou conduit vers les transports scolaires si vous avez réservé sur le bulletin (mardi uniquement)
- ou accompagné à l'accueil périscolaire.

**AUCUN ENFANT NE SERA AUTORISE A RENTRER SEUL**